

Coaticook, le 23 juin 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 23 juin 2015 à 11 h 30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général et monsieur Benoit Marquis, trésorier

Sont absents :

Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 2.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de toiture du complexe Akhurst et de la centrale Belding, soit celle de la compagnie Couvreur CDP option B au montant de 55 854 \$ taxes en sus
- 2.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le démantèlement du transformateur 3MVA et installation du transformateur 7.5 MVA au poste McDuffee, soit celle de la compagnie G.C.M. Limitée au montant de 69 200 \$ taxes en sus

3.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 3.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, Ministère de la Sécurité publique, afin de réaliser différentes mesures préventives en lien avec le Ruisseau Pratt

4.0 RÈGLEMENTS

- 4.1 Adoption du règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$ pour le montant dû au promoteur du développement des Prés et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-06-33076
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-06-33076

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 2.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de toiture du complexe Akhurst et de la centrale Belding, soit celle de la compagnie Couvreur CDP option B au montant de 55 854 \$ taxes en sus

15-06-33077
Acceptation de la plus
basse soumission

RÉSOLUTION 15-06-33077

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection de toitures – bâtisses appartenant à la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 17 juin 2015 à 10 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Option A Couvreur C.D.P.	144 791 \$
Option B Couvreur C.D.P.	55 854 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couvreur C.D.P., option B au montant de 55 854 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection de toitures – bâtisses appartenant à la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Couvreur C.D.P., option B au montant de 55 854 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02.920.07.721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le démantèlement du transformateur 3MVA et installation du transformateur 7.5 MVA au poste McDuffee, soit celle de la compagnie G.C.M. Limitée au montant de 69 200 \$ taxes en sus

15-06-33078
Acceptation de la plus
basse soumission

RÉSOLUTION 15-06-33078

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites a été fait pour le démantèlement du transformateur 3MVA et l'installation du transformateur 7.5 MVA au poste McDuffee ;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 19 juin 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, plusieurs soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Lignes Électriques F.J.S.	144 408,65 \$
G.C.M. Limitée	69 200 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le démantèlement du transformateur 3MVA et l'installation du transformateur 7.5 MVA au poste McDuffee, soit celle de la compagnie G.C.M. Limitée au montant de 69 200 \$ taxes en sus et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-164 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

3.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, Ministère de la Sécurité

publique, afin de réaliser différentes mesures préventives en lien avec le Ruisseau Pratt

15-06-33079
Dépôt d'une demande
d'aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33079

CONSIDÉRANT qu'en vertu des paragraphes 4 et 6 de l'article 67 de la *Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)*, le ministre de la Sécurité publique, peut accorder, aux conditions qu'il détermine, un soutien financier aux autorités responsables de la sécurité civile, notamment pour l'exécution d'activités ou de travaux susceptibles d'éliminer ou de réduire les risques de sinistre et d'atténuer les conséquences d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire se prévaloir du cadre de référence du ministère de la Sécurité publique pour la prévention de sinistre (2013-2020);

CONSIDÉRANT que la demande vise à réaliser des interventions dans le bassin versant du ruisseau Pratt à Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a subi des dommages liés à cette problématique en 2004, 2005, 2011, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT que cette problématique du bassin versant du ruisseau Pratt est amplifiée par la fréquence et l'intensité des pluies, de même que la survenance de plus en plus fréquente des redoux hivernaux en sont les principales causes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de déposer une demande d'aide financière dans le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, Ministère de la Sécurité publique, afin de réaliser différentes mesures préventives en lien avec le Ruisseau Pratt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$ pour le montant dû au promoteur du développement des Prés et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

15-06-33080
Adoption du règlement
29-A-15 (2015)

RÉSOLUTION 15-06-33080

CONSIDÉRANT qu'en vertu des paragraphes 4 et 6 de l'article 67 de la *Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)*, le ministre de la Sécurité publique, peut accorder, aux conditions qu'il détermine, un soutien financier aux autorités responsables de la sécurité civile, notamment pour l'exécution d'activités ou de travaux susceptibles d'éliminer ou de réduire les risques de sinistre et d'atténuer les conséquences d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire se prévaloir du cadre de référence du ministère de la Sécurité publique pour la prévention de sinistre (2013-2020);

CONSIDÉRANT que la demande vise à réaliser des interventions dans le bassin versant du ruisseau Pratt à Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a subi des dommages reliés à cette problématique en 2004, 2005, 2011, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT que cette problématique du bassin versant du ruisseau Pratt est amplifiée par la fréquence et l'intensité des pluies, de même que la survenance de plus en plus fréquente des redoux hivernaux en sont les principales causes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de déposer une demande d'aide financière dans le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, Ministère de la Sécurité publique, afin de réaliser différentes mesures préventives en lien avec le Ruisseau Pratt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-06-33081
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-06-33081

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 47

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière